

question sérieusement. Le ministre consacrerait-il quelques minutes à répondre à ma question principale? Comment peut-il concilier sa position sur des articles 4 et 7 du bill C-49 avec la tâche internationale que lui a confiée le FMI, c'est-à-dire essayer de restructurer l'économie mondiale avec justice?

M. Nystrom: Cet après-midi, monsieur le président, je veux faire un dernier appel au ministre.

Une voix: Le dernier?

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Ce bill devrait beaucoup intéresser les députés libéraux québécois de l'arrière-banc. C'est à eux seuls que je m'adresse pour essayer de les persuader d'examiner une deuxième fois le bill à l'étude. Il s'agit d'une question fondamentale: répartition des ressources canadiennes entre les gouvernements fédéral et provinciaux. L'article 4 a soulevé de vives polémiques, car le gouvernement ne veut pas que les redevances soient déductibles.

Une voix: Bravo!

M. Nystrom: Un député de la Colombie-Britannique nous a applaudi, mais aucun député québécois ne l'a fait. Si les libéraux du Québec le demandaient au premier ministre Bourassa et à son cabinet, ils constateraient sans doute que presque tous s'opposent à cet article du bill. Ils constateraient également que tous les premiers ministres du Canada s'opposent à l'article qui empêche les sociétés de déduire les redevances. Les redevances constituent une forme d'imposition assez différente des autres. Les provinces ont le droit d'imposer des redevances aux termes de la constitution. Elles ne s'appliquent pas uniquement au gaz et au pétrole, mais aussi à tous les minerais comme le nickel, l'or, le potassium. Ces redevances concernent donc toutes les provinces. Refuser de considérer les redevances comme des dépenses légitimes revient à dire à un agriculteur du Québec ou de la Saskatchewan qu'il ne peut pas déduire les taxes municipales au titre de dépenses légitimes ou à dire au locataire d'un terrain qu'il ne peut pas considérer le loyer comme une dépense légitime aux fins de l'impôt.

Qu'arrivera-t-il si le gouvernement fédéral coupe l'herbe sous les pieds aux provinces en matière de fiscalité des ressources? Quelle latitude restera-t-il aux provinces pour se développer? On a observé beaucoup de manifestations, dans la province de Québec en particulier, en faveur du nationalisme économique, culturel et social et même, effectivement, en faveur de l'indépendance du Québec comme entité distincte et province à part. Si l'on refuse aux gouvernements provinciaux davantage de sources de revenus, le gouvernement fédéral se trouvera à contribuer à la recrudescence de sentiments d'aliénation dans une partie ou l'autre du pays. Si les députés ne votent pas en faveur de cet amendement, ils réjouiront beaucoup René Lévesque. Il dira que c'est là encore un autre exemple de l'oppression d'Ottawa. Tous les premiers ministres et toutes les provinces s'opposent à cet article en particulier.

Le ministre des Finances et le premier ministre ne vont même pas reporter cet article de deux mois, soit après que les premiers ministres auront eu la chance de se rencontrer. Il s'agit ici d'un amendement très raisonnable. Il dit que la Chambre adoptera les articles, et je ne les accepte pas tous, si la promulgation de ces articles est retardée jusqu'à ce que les premiers ministres se soient rencontrés. Cela ne serait pas un bien grand sacrifice pour le gouvernement. Si les provinces sont toutes opposées à ces dispo-

Droit fiscal

sitions, pourquoi ne pouvons-nous pas attendre encore deux mois avant d'incorporer ces articles dans un texte de loi? La Chambre des communes les adoptera. Le premier ministre et le ministre des Finances auront encore cette corde à leur arc à la conférence au début d'avril. Ce serait là un signe, un témoignage ou un symbole de bonne foi que d'accepter de ne promulguer cet article qu'après la conférence. Est-ce là trop demander?

D'où vient que le premier ministre et le ministre des Finances auraient raison contre tous les premiers ministres provinciaux? Serait-ce l'idée de régner de droit divin sur notre pays qui serait montée à la tête de tant de libéraux? Je tiens pour une vérité que si les députés libéraux pouvaient agir et se prononcer librement à la Chambre, un bon nombre d'entre eux se prononceraient en faveur de l'amendement dont nous sommes saisis. Il m'arrive de fréquenter de nombreux députés libéraux représentant le Québec, ainsi que le député de Nipissing qui représente une région du Nord de l'Ontario. Je sais qu'ils se soucient au plus point de la mise en valeur de leurs régions respectives. Les députés représentant des circonscriptions tant des Prairies que des Maritimes ont à cœur une meilleure mise en valeur de leurs régions. Cependant, nous ne saurions y arriver si les régions refusent de collaborer, de se mettre d'accord et de travailler ensemble comme une équipe, au lieu de s'affronter.

J'ai toujours été partisan d'un gouvernement central fort. C'est un objectif qui ne saurait néanmoins se réaliser sans la collaboration de toutes les régions et de toutes les provinces. Même si nous voulons que le gouvernement central soit fort, nous devons laisser les différentes provinces et les différentes régions s'exprimer quand vient le moment de décider de questions importantes. Un Canada uni est à ce prix. La région que l'on désigne généralement du nom de «fer à cheval doré» et qui comprend notamment le Toronto métropolitain a trop longtemps été favorisée au détriment des autres régions. Un bill comme celui dont nous sommes saisis aujourd'hui n'aboutirait qu'à une intensification des disparités régionales au lieu de leur élimination.

Lors du caucus d'hier, mes collègues et moi-même avons été informés de la hausse récente des tarifs-marchandises. Le premier ministre de ma province et ceux d'un certain nombre d'autres provinces ont déclaré qu'ils accepteraient d'abandonner une part plus grande des revenus qu'ils tirent de l'exploitation du gaz et du pétrole si on accédait un peu plus à leurs désirs et si on faisait droit à leurs griefs au sein de la Confédération.

● (1550)

Ce qui nous ennuie beaucoup dans l'Ouest, ce sont ces tarifs-marchandises qui défavorisent les gens des Prairies. La même chose est vraie pour les gens du nord de l'Ontario, de certaines régions du Québec et les provinces de l'Atlantique. Les gens de la Saskatchewan approvisionnent en pétrole à bon marché les gens des autres régions du pays, ce qui fait rentrer énormément d'argent dans le trésor fédéral. Qu'obtenons-nous en retour, monsieur le président? J'ai devant moi les derniers chiffres qui montrent la hausse des tarifs-marchandises et j'aimerais donner au comité deux exemples pour lui montrer pourquoi les tarifs-marchandises défavorisent la Saskatchewan.

Pour expédier 610 livres de viande de Prince-Albert en Saskatchewan à la Baie d'Hudson, ce qui n'est pas très loin, environ 200 milles, il y a quelques jours encore, selon l'ancien tarif, cela vous aurait coûté \$21.80, soit \$3.57 les 100 livres. Il y a deux jours, les tarifs-marchandises sont